REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE LA SANTE
--*-*-*-*
DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT

Tunis le 07/07/2021

0000 562-0304000-20-2021 >

DECISION

Le Ministre de la Santé:

- Vu la Loi N° 61-15 du 31 Mars 1961 relative à l'inspection des pharmacies et des autres entreprises pharmaceutiques ;
- Vu la Loi 73-55 du 3 Août 1973 organisant les professions pharmaceutiques ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée ;
- Vu la Loi N° 92-117 du 7 décembre 1992 relative à la protection du consommateur et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu le décret 74-1064 du 28 novembre 1974 fixant la mission et les attributions du Ministère de la Santé et notamment de ses articles 5,7 et 9
- Vu le rapport de l'inspection pharmaceutique n°0000237-06020000-20-2021 > à propos de la « vérification des AMC relatives aux sondes de Foley siliconés lot n° 1485021201 commercialisées par la société « International Bio Service IBS » au niveau des établissements sanitaires publics et privés »

DECIDE

Article 1 : Le retrait immédiat du marché tunisien du lot n° 1485021201 des sondes de Foley, commercialisées par la société « International Bio Service IBS » vu la discordance des dates de péremption du lot existant sur le marché par rapport aux dates de péremption du lot ayant obtenu l'autorisation de mise à la consommation.

Article 2 : La société « International Bio Service IBS » est tenue:

1°/ de mettre en place tous les moyens humains et matériels pour retirer le lot incriminé des circuits de distribution.

2°/ d'assurer à cette information une diffusion immédiate et la plus large possible.

Article 3 : La Direction de la Pharmacie et du Médicament, la Direction de l'Inspection Pharmaceutique et la Pharmacie Centrale de Tunisie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application de la présente décision.

Ministre de la Santé
Dr. Faouzi Mehdi

Ministère de la Santé
Le Directeur Général de la Santé
Pr. Faïçal Ben Salah

Ministère de la Santé
Chargée de la Gestion de la Direction de la Pharmacie et du Médicament
Pr/Ag. Meriem RAZGALLAH KHROUF

- 7 JUIL 2021